

Certification nucléaire - Option Cycle du Combustible (CC) - Prévention des Risques (PR)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Nucléaire**
 - **Radioprotection**
 - **Prévention des Risques**
 - **Cycle du Combustible**

Cette certification de personne concerne tous les corps de métiers intervenant spécifiquement dans le secteur nucléaire, sur une Installation Nucléaire de Base (INB) ou une installation individuelle dans le périmètre d'une Installation Nucléaire de Base Secrète (INBS).

Code(s) NAF : **81.22Z**, **74.90B**, **71.20B**, **71.12B**,
43.29A, **43.22B**, **43.21A**, **42.99Z**,
39.00Z, **38.22Z**, **35.11Z**, **33.20D**,
33.20B, **33.20A**, **33.14Z**, **33.12Z**,
28.13Z, **25.62B**, **24.46Z**, **20.13A**,
38.12Z

Code(s) NSF : **227u**, **255r**, **344r**

Code(s) ROME : **I1304**, **I1309**, **I1310**, **I1503**, **H1303**

Formacode : —

Date de création de la certification : **29/12/1995**

Mots clés : **Cycle du Combustible nucléaire**,
Radioprotection, **Nucléaire**,
Prévention des Risques

Identification

Identifiant : **2563**

Version du : **19/12/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités \(notamment l'annexe 1 paragraphe "1.3.5. Formation des travailleurs"\)](#)

Non formalisé :

- **CEFRI/SPE-F-0405 (indice actuel et à venir) : Spécification du CEFRI dont les Présidents d'Instances représentant la profession sont signataires du cartouche. Les organismes de formation (certificateurs de personnes) sont certifiés par le CEFRI.**
- **CEFRI/SPE-F-0411 (indice actuel et à venir) : Spécification du CEFRI dont les Présidents d'Instances représentant la profession sont signataires du**

cartouche. Les organismes de formation (certificateurs de personnes) sont certifiés par le CEFRI.

- CEFRI/SPE-F-0402 (indice actuel et à venir) : Spécification du CEFRI dont les Présidents d'Instances représentant la profession sont signataires du cartouche. Les organismes de formation (certificateurs de personnes) sont certifiés par le CEFRI.
- CEFRI/REG-C-0206 (indice actuel et à venir) : Spécification du CEFRI dont les Présidents d'Instances représentant la profession sont signataires du cartouche. Les organismes de formation (certificateurs de personnes) sont certifiés par le CEFRI.

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Acquisition des compétences des personnels en matière de prévention des risques conventionnels et radiologiques pour intervenir en zones réglementées dans une installation nucléaire (INB ou INBS) en :

Cycle du Combustible (CC)

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Sans objet

Descriptif général des compétences constituant la certification

En référence aux compétences décrites dans l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités
Annexe 1 paragraphe "1.3.5. Formation des travailleurs" :

Public visé par la certification

- Tous publics
- Salariés
- Demandeurs d'emploi

Et dans le cadre de l'option Cycle du Combustible (CC) :

- 1- "Se situer au sein de l'industrie nucléaire française."
- 2- "Appréhender la radioactivité naturelle, artificielle et les risques radiologiques associés."
- 3- "Identifier les principales sources de dangers conventionnels."
- 4- "Se protéger des risques professionnels, notamment de ceux liés à l'exposition aux rayonnements ionisants."
- 5- "Connaître les dispositions générales de prévention, notamment les procédures d'accès, de travail et de sortie des zones réglementées."
- 6- "Connaître les procédures spécifiques à l'entreprise liées à la réalisation d'opérations pour le compte d'une entreprise d'accueil."
- 7- "Utiliser les équipements de protection individuelle, notamment savoir mettre et retirer une combinaison, des gants, etc."
- 8- "Réagir en situation dégradée conformément aux procédures fixées par l'entreprise."
- 9- "Connaître les procédures, propres à l'entreprise, pour l'identification et la prise en compte des retours d'expérience"

Le CEFRI est un organisme de certification accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) pour ses activités de certification d'entreprises et d'Organismes de Formation de Personne Compétente en Radioprotection, sous les accréditations n°4-0017 (suivant la norme ISO 17021) et 5-0564 (suivant la norme ISO 17065).

Le CEFRI associe les professionnels du secteur nucléaire, à savoir :

- les Exploitants : CEA, AREVA NC, la Défense et EDF,
- le Groupe Intersyndical de l'Industrie Nucléaire : GIIN,
- l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire : IRSN,
- la Société Française de Radioprotection : SFRP,
- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés : CNAMTS,
- les Médecins du Travail.

Ces parties prenantes mandatent le CEFRI pour définir les cahiers des charges.

Modalités générales

Certification de personne conforme aux cahiers des charges pour la formation du CEFRI :

REG-C-0206

SPE-F-0402

SPE-F-0405

SPE-F-0411

CR CC : Certification accessible à partir d'une formation initiale de 35 heures

Cette formation peut être initiale, de recyclage ou passerelle.

Les formations comprennent cours théoriques et mises en situation pratique sous forme de travaux dirigés et de travaux pratiques.

Une évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée à l'issue de la formation.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La certification est un prérequis permettant d'exercer des activités en zone réglementée (surveillée et / ou contrôlée) dans une installation nucléaire **du Cycle du Combustible (option CC)**.

Pour l'entité utilisatrice

Avoir la garantie que les intervenants ont acquis les compétences leur permettant d'adopter le comportement requis en situations concrètes de travail, en zone réglementée (surveillée et / ou contrôlée), dans une installation nucléaire **du Cycle du Combustible (option CC)**.

Evaluation / certification

Pré-requis

Voir les cahiers des charges CEFRI

Pas de prérequis en novembre 2016

Compétences évaluées

Compétences décrites dans l'arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028316797>

Certificateur(s)

- Tout organisme certifié par le CEFRI (pour l'option CC PR) est certificateur de personnes. La liste des organismes certifiés est disponible sur le site Internet du CEFRI, avec l'indication des options et types de formation <http://www.cefri.fr/recherche-dorganismes-certifies/>

Annexe 1 paragraphe "1.3.5. Formation des travailleurs"

Dans le cadre de l'option CC PR :

- 1- "Se situer au sein de l'industrie nucléaire française."
- 2- "Appréhender la radioactivité naturelle, artificielle et les risques radiologiques associés."
- 3- "Identifier les principales sources de dangers conventionnels."
- 4- "Se protéger des risques professionnels, notamment de ceux liés à l'exposition aux rayonnements ionisants."
- 5- "Connaître les dispositions générales de prévention, notamment les procédures d'accès, de travail et de sortie des zones réglementées."
- 6- "Connaître les procédures spécifiques à l'entreprise liées à la réalisation d'opérations pour le compte d'une entreprise d'accueil."
- 7- "Utiliser les équipements de protection individuelle, notamment savoir mettre et retirer une combinaison, des gants, etc."
- 8- "Réagir en situation dégradée conformément aux procédures fixées par l'entreprise."
- 9- "Connaître les procédures, propres à l'entreprise, pour l'identification et la prise en compte des retours d'expérience"

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Sans objet

La validité est Temporaire

3 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Remise d'un certificat nominatif conforme au référentiel CEFRI

Centre(s) de passage/certification

- Toute implantation du périmètre de certification CEFRI pour l'option CC PR. Les options et types de formations figurent pour chaque implantation de chaque organisme de formation certifié sur le site Internet-
<http://www.cefri.fr/recherche-dorganismes-certifies/>

Plus d'informations

Statistiques

7 organismes de formations certifiés CEFRI F option CC en novembre 2016

Autres sources d'information

<http://www.cefri.fr/>

Arrêté du 27 novembre 2013 relatif aux entreprises intervenant au sein d'établissements exerçant des activités nucléaires et des entreprises de travail temporaire concernées par ces activités

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028316797>

Cette formation s'inscrit dans un dispositif plus général où :

Les **options** correspondent aux branches d'activités suivantes :

- RN : Réacteur Nucléaire
- RNE : Réacteur Nucléaire Embarqué
- CR : Centre de Recherche
- CC : Cycle du Combustible

Les 2 **niveaux** de formation correspondent à :

- Niveau 1 : intervenant
- Niveau 2 : chargé de travaux

Pour l'option RN, 3 **types** de formation et 2 niveaux ont été définis :

- SCN : Savoir Commun du nucléaire, niveau 1 et 2
- RP : Radioprotection, niveau 1 et 2
- CSQ : Complément Sûreté Qualité

Pour l'option RN, les 3 types de formations sont regroupés en 2 **domaines** : SCN/CSQ (domaine maintenance) et RP (domaine radioprotection).

Pour les autres options, un seul **type** de formation et de niveau a été défini :

- PR : Prévention des Risques : niveau 1